

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00897
Numéro SIREN : 440 073 765
Nom ou dénomination : AEI PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2018 sous le numéro de dépôt 14482

AEI PROMOTION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000.000 euros

Siège Social 53, Rue d'Antibes- 06400 CANNES

SIREN 440.073.765 RCS CANNES

Rapport du commissaire à la transformation pour la transformation de la société en société par actions simplifiée



P.B.S.D.
AUDIT CONSEIL

AEI PROMOTION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000.000 euros
Siège Social 53, Rue d'Antibes– 06400 CANNES
SIREN 440.073.765 RCS CANNES

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la SARL AEI PROMOTION en société par actions simplifiée (SAS)

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions des l'articles L. 224-3 et L.223-43 du code de commerce, par décision de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer sur la situation de votre société et sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Le bilan de la société au 31 décembre 2017 est satisfaisant puisque son actif circulant est supérieur à ses dettes circulantes.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.



**P.B.S.D.
AUDIT CONSEIL**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 25 octobre 2018

Stéphane DROPSY
Pour la SARL PBS D AUDIT CONSEIL
Commissaire à la transformation



